

Посольство України
у Французькій Республіці

21, авеню де Сакс 75007 Париж

(+33) 1 43 06 07 37,
emb_fr@mfa.gov.ua



Ambassade d'Ukraine
en République Française

21, avenue de Saxe 75007 Paris

france.mfa.gov.ua

№61215/

À Monsieur Stéphane BRUSCO
Maire de Thil
Mairie de Thil
6, place du 8 Mai 1945
54880 Thil

**Objet : Cérémonie du 27 septembre 2026 consacrée au détachement
« Rodina » – demande d'annulation de la manifestation**

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la cérémonie annoncée pour le 27 septembre 2026 à Thil, consacrée à l'inauguration d'un mémorial russo-biélorusse-français dédié au détachement féminin soviétique « Rodina ».

Nous tenons, en premier lieu, à souligner que nous respectons pleinement la mémoire des femmes du détachement « Rodina », ainsi que celle de toutes les victimes du nazisme et des personnes qui ont participé à la Résistance française. La commune de Thil est légitimement attachée à cette mémoire, qui constitue une partie importante de son histoire.

Notre préoccupation concerne la nature et le contexte de la cérémonie actuellement annoncée, ainsi que l'utilisation qui est faite de cette mémoire historique par les autorités russes.

Dans sa communication officielle, l'Ambassade de la Fédération de Russie en France présente cette cérémonie comme un événement mémoriel majeur et précise que les monuments seront offerts à la mairie de Thil. Elle indique également expressément que le projet a bénéficié du soutien financier de PJSC Tatneft, groupe pétrolier russe.

Cette présentation officielle, ainsi que le rôle central joué par l'Ambassade de la Fédération de Russie dans la préparation et la promotion de l'événement, soulèvent de sérieuses interrogations quant à la nature réelle de cette initiative.

En particulier, l'Ambassade de la Fédération de Russie utilise publiquement cette cérémonie dans le cadre d'un discours politique contemporain relatif aux relations franco-russes. Dans ces conditions, nous estimons que la manifestation

revêt un caractère manifestement politique et propagandiste qui dépasse largement celui d'une simple cérémonie commémorative locale.

Cette dimension est renforcée par le caractère particulièrement unilatéral de l'événement.

À notre connaissance, aucune représentation des autorités publiques françaises n'a été associée à la cérémonie, alors même que celle-ci est organisée sur le territoire français et porte sur une page de l'histoire de la Résistance française.

De même, aucune représentation de l'opposition démocratique russe présente en France ne semble avoir été associée à cette initiative. Or, les citoyens russes opposés au régime actuel, dont un grand nombre vivent en France, sont eux aussi les héritiers de cette histoire et ont toute légitimité pour participer à la préservation et à l'interprétation de la mémoire historique de leurs familles et de leurs ancêtres.

L'absence de représentants français et de voix russes démocratiques, conjuguée au rôle prépondérant de l'Ambassade de la Fédération de Russie et au financement déclaré du projet par une entreprise pétrolière russe, confère à cette cérémonie un caractère unilatéral et fortement susceptible d'être utilisé comme instrument de propagande et d'influence de la Fédération de Russie.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le projet bénéficie, selon la propre communication de la partie russe, du soutien financier de PJSC Tatneft. Plusieurs entités liées au groupe Tatneft font l'objet de mesures restrictives de l'Union européenne. Il apparaît dès lors particulièrement problématique qu'un projet mémoriel installé de manière permanente sur le territoire français puisse être associé à un groupe économique russe soumis à un environnement de sanctions internationales.

La cérémonie risque ainsi de devenir non seulement un lieu de mémoire, mais également un instrument de communication, de normalisation et de légitimation de la présence et des intérêts russes en France et dans l'Union européenne.

Nous considérons qu'il appartient aux autorités locales françaises de veiller à ce que la mémoire des victimes du nazisme et des résistants ne soit pas instrumentalisée à des fins de communication politique ou d'influence par un État étranger.

En conséquence, nous vous demandons respectueusement, dans le cadre de vos compétences et sous réserve des pouvoirs des autorités administratives compétentes, de prendre les mesures nécessaires afin d'annuler ou de ne pas autoriser la tenue de cette cérémonie dans les conditions actuellement prévues.

À tout le moins, nous vous demandons de suspendre votre participation à cette initiative et de réexaminer les conditions dans lesquelles le mémorial doit être installé et remis à la commune de Thil.

Nous souhaitons également vous informer que l'Ambassade d'Ukraine en France a d'ores et déjà porté cette situation à l'attention des autorités françaises compétentes, afin que celles-ci puissent examiner les aspects relevant de leurs compétences, notamment au regard du contexte politique, sécuritaire et des mesures restrictives applicables.

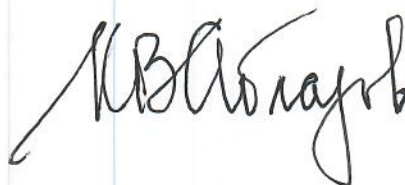
Enfin, nous vous informons que le présent courrier sera communiqué aux organisations de la société civile ukrainienne qui ont saisi l'Ambassade d'Ukraine en France afin de solliciter une réaction officielle concernant la tenue de cette manifestation. Cette communication vise à assurer la transparence de la démarche entreprise auprès des autorités françaises et à informer les organisations concernées des mesures prises à la suite de leur demande.

Nous sommes convaincus que la commune de Thil, compte tenu de son histoire particulière et de son devoir de mémoire, doit pouvoir préserver l'intégrité de cette mémoire et éviter qu'elle ne soit utilisée pour servir les intérêts politiques ou communicationnels d'un gouvernement étranger.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente démarche et vous prions de bien vouloir nous informer des mesures que vous envisagez de prendre concernant la cérémonie annoncée pour le 27 septembre 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Fait à Paris, le 23 septembre 2026



Kostiantyn Ablazov
Chargé d'affaires ad interim
l'Ambassade d'Ukraine en France